

# V

## DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET DES RELÉGABLES DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

---

Nos  
des tableaux.

- I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1902.
  - I bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
  - II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1902, suivant la juridiction et la pénalité.
  - III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
  - IV. — Répartition par département.
  - V. — Condamnés étrangers.
  - VI. — Répartition suivant l'âge.
  - VII. — — — l'état civil.
  - VIII. — — — la religion.
  - IX. — Professions exercées avant l'entrée.
  - X. — Antécédents judiciaires.
  - XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
  - XII. — État de l'instruction.
  - XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
  - XIV. — État disciplinaire.
  - XV. — Mouvement de l'infirmerie.
  - XVI. — Maladies.
  - XVII. — Décès.
  - XVIII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
  - XIX. — Industries exploitées.
  - XX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
  - XXI. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
  - XXII. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1902.
  - XXIII. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
  - XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.
-

**DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET DES RELÉGABLES DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ**

**TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1902. — Population au 31 décembre 1902.**

CATÉGORIES	Population restant au 31 décembre 1900.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1902						SORTIS PENDANT L'ANNÉE 1902										Population au 31 décembre 1902 par catégorie.	Journées de détention.	Population moyenne.	Nombre de détenus que peut contenir l'établissement.
		VENANT			REINTÉGRÉS			TOTAL	Entrés dans une autre catégorie par commutation de peine.	Par l'expiration de la peine ou par grâce.	TRANSFÉRÉS					TOTAL	Changés de catégorie par commutation de peine.				
1	2	3	4	5	6	7	8				9	10	11	12	13			14	15	16	17
Travaux forcés...	120	477	»	»	10	»	487	»	1	252	39	»	»	17	309	20	278	100.743	276	363	
Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	18	»	»	»	18	»	»				
Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
Emprisonnement.	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	2	»	»				
Relégables.....	»	288	»	»	»	»	288	»	»	285	»	»	»	»	285	»	3				
<b>TOTAUX.....</b>	<b>120</b>	<b>765</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>10</b>	<b>»</b>	<b>775</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>537</b>	<b>59</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>17</b>	<b>614</b>	<b>20</b>	<b>281</b>				
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX</b>					<b>775</b>					<b>614</b>											

**TABLEAU N° II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1902, suivant la juridiction et la pénalité.**

JUGÉS		Travaux forcés.	Relégables.
Par les tribunaux correctionnels.....		»	3
Par les cours d'assises.....		272	»
Par les tribunaux militaires.....		6	»
<b>TOTAL.....</b>		<b>278</b>	<b>3</b>
<b>CONDAMNÉS</b>		<b>281</b>	
Relégués.....		»	3
A 5 ans.....		66	»
A plus de 5 ans et à moins de 10 ans.....		73	»
A 10 ans.....		40	»
A plus de 10 à 15 ans.....		22	»
A plus de 15 à 20 ans.....		25	»
A plus de 20 ans.....		»	»
A perpétuité.....		52	»
<b>TOTAL.....</b>		<b>278</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL.....</b>		<b>281</b>	

**TABLEAU N° III. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1902, suivant les crimes qui ont motivé la condamnation.**

	Travaux forcés.	Relégables.
<b>§ 1<sup>er</sup>.</b>		
Assassinat.....	25	»
Association de malfaiteurs.....	»	»
Empoisonnement.....	1	»
Fausse monnaie et fabrication de billets de banque.....	7	»
Incendie.....	13	»
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit.....	7	»
Parricide.....	5	»
Pillage, dévastation de monuments, de denrées, marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion, envahissement de maisons habitées avec violence, etc.....	2	»
Recel.....	1	»
Séquestration de personnes.....	»	»
Vol qualifié.....	146	»
<b>§ 2.</b>		
Abus de confiance.....	1	»
Attentat à la pudeur (Complicité d').....	»	»
Avortement (Complicité d').....	»	»
Banqueroute frauduleuse.....	1	»
Détournements de deniers publics.....	»	»
Faux en écriture publique.....	»	»
Faux en écriture privée.....	3	»
Infanticide (Complicité d').....	»	»
Vente et achat d'effets militaires.....	»	»
Viol (Complicité de).....	2	»
<b>§ 3 (divers) Néant.</b>		
<b>§ 4.</b>		
Attentat à la pudeur.....	6	»
Bigamie.....	»	»
Coups et blessures.....	8	»
Vol simple.....	»	3
Viol.....	7	»
Meurtre, art. 233, 295, 304 (§ 3), 326, du Code Pénal.....	42	»
<b>§ 5.</b>		
Provocation de militaires à passer aux rebelles armées.....	»	»
Voies de fait envers un supérieur.....	1	»
<b>TOTAL.....</b>	<b>278</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>281</b>	

**TABLEAU N° I bis. — Départs à destination de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane**

DATES des DÉPARTS	NOMS des NAVIRES	Nombre des individus présentés aux commissions médicales.	NOMBRE des individus reconnus			NOMBRE DES INDIVIDUS EMBARQUÉS A DESTINATION DE								
			hors d'état d'être embarqués.			la Nouvelle-Calédonie.			la Guyane.					
			Provisoirement.	Définitivement.	en état d'être embarqués.	Travaux forcés.	Relégation.	TOTAL.	Travaux forcés.	Relégation.	TOTAL.			
1902														
19 décembre.....	« Loire »	541	4	»	537	»	»	»	252	285	537			
<b>TOTAUX.....</b>		<b>541</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>537</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>252</b>	<b>285</b>	<b>537</b>			

**TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.**

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE
		<i>Report</i> .....	133
Ain .....	3	Marne (Haute-) .....	»
Aisne .....	8	Mayenne .....	3
Allier .....	»	Meurthe-et-Moselle .....	4
Alpes (Basses-) .....	1	Meuse .....	2
Alpes (Hautes-) .....	»	Morbihan .....	1
Alpes-Maritimes .....	»	Nièvre .....	»
Ardèche .....	»	Nord .....	17
Ardennes .....	2	Oise .....	10
Ariège .....	»	Orne .....	2
Aube .....	1	Pas-de-Calais .....	3
Aude .....	»	Puy-de-Dôme .....	1
Aveyron .....	17	Pyrénées (Basses-) .....	»
Bouches-du-Rhône .....	4	Pyrénées (Hautes-) .....	»
Calvados .....	12	Pyrénées-Orientales .....	»
Cantal .....	3	Rhin (Bas-) .....	»
Charente .....	»	Rhin (Haut-) .....	»
Charente-Inférieure .....	3	Rhône .....	13
Cher .....	»	Saône (Haute-) .....	3
Corrèze .....	»	Saône-et-Loire .....	5
Corse .....	6	Sarthe .....	3
Côte-d'Or .....	3	Savoie .....	2
Côtes-du-Nord .....	1	Savoie (Haute-) .....	3
Creuse .....	»	Seine .....	44
Dordogne .....	»	Seine-Inférieure .....	2
Doubs .....	4	Seine-et-Marne .....	1
Drôme .....	1	Seine-et-Oise .....	10
Eure .....	8	Sèvres (Deux-) .....	3
Eure-et-Loir .....	»	Somme .....	3
Finistère .....	1	Tarn .....	»
Gard .....	3	Tarn-et-Garonne .....	3
Garonne (Haute-) .....	2	Var .....	3
Gers .....	1	Vaucluse .....	1
Gironde .....	11	Vendée .....	»
Hérault .....	4	Vienne .....	»
Ille-et-Vilaine .....	6	Vienne (Haute-) .....	4
Indre .....	»	Vosges .....	»
Indre-et-Loire .....	1	Yonne .....	»
Isère .....	4	Algérie { Département d'Alger .....	»
Jura .....	»	— de Constantine .....	»
Landes .....	2	— d'Oran .....	5
Loire .....	»	Colonies françaises .....	1
Loire (Haute-) .....	1	Armées en campagne .....	»
Loire-Inférieure .....	12	En mer .....	»
Loiret .....	»	Tribunaux consulaires dans les Echelles du Levant .....	»
Lot .....	1	Principauté de Monaco .....	1
Lot-et-Garonne .....	2	République d'Andorre .....	»
Loir-et-Cher .....	»		
Lozère .....	»		
Maine-et-Loire .....	1		
Manche .....	2		
Marne .....	2		
<i>A reporter</i> .....	133	<b>TOTAL</b> .....	281

**TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers détenus au 31 décembre 1902.**

DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS	Travaux forcés.	Relégables.	DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS	Travaux forcés.	Relégables.
Allemagne .....	4	»	<i>Report</i> .....	24	»
Angleterre .....	1	»	Portugal .....	»	»
Autriche .....	»	»	République d'Andorre .....	1	»
Belgique .....	2	»	Russie .....	»	»
Danemark .....	»	»	Suède et Norvège .....	»	»
Espagne .....	2	»	Suisse .....	1	»
Etats-Unis d'Amérique .....	1	»	Tunisie .....	»	»
Grèce .....	»	»	Turquie .....	»	»
Italie .....	13	»	Autres pays .....	»	»
Maroc .....	»	»			
Mexique .....	»	»	<b>TOTAUX</b> .....	26	»
Pays-Bas .....	1	»			
<i>A reporter</i> .....	24	»			26

**TABLEAU N° VI. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant l'âge.**

De 16 à 20 ans.		De 21 à 25 ans.		De 26 à 30 ans.		De 31 à 40 ans.		De 41 à 50 ans.		De 51 à 60 ans.		TOTAUX	
Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
39	»	75	»	64	1	65	2	26	»	9	»	278	3
												281	

**TABLEAU N° VII. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant l'état civil.**

CÉLIBATAIRES ET VEUFs				MARIÉS				TOTAUX	
AVEC ENFANTS		SANS ENFANTS		AVEC ENFANTS		SANS ENFANTS		Travaux forcés.	Relégables.
Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
8	3	219	»	30	»	21	»	278	3
								281	

**TABLEAU N° VIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant la religion.**

CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ISRAÉLITES	MARONÎTANS	AYANT DÉCLARÉ n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
259	16	»	1	5	281

**TABLEAU N° IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant les professions et métiers exercés au moment du jugement.**

PROFESSIONS ET MÉTIERS	TRAVAUX FORCÉS	RELÉGUÉS	TOTAL par catégorie et profession.
1	2	3	4
<b>§ 1<sup>er</sup>.</b>			
Propriétaires, Rentiers.....	1	»	1
<b>§ 2. — PROFESSIONS LIBÉRALES</b>			
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	1	»	1
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques.....	1	»	1
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	»	»	»
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs.....	»	»	»
Ecclésiastiques, Religieux.....	1	»	1
Etudiants.....	»	»	»
Hommes de lettres.....	»	»	»
Instituteurs, Professeurs.....	1	»	1
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Sages-Femmes.....	»	»	»
<b>§ 3.</b>			
Employés des services publics.....	2	»	2
Employés de commerce, d'industrie de fabrique.....	10	»	10
<b>§ 4. — COMMERÇANTS, FABRICANTS</b>			
Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	1	»	1
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	3	»	3
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers.....	»	»	»
<b>§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES</b>			
Bouchers, Charcutiers.....	5	»	5
Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	4	»	4
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	»	»	»
<b>§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES</b>			
Boutonniers, Peigniers, Brassiers, Vanniers.....	»	»	»
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs.....	5	»	5
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers.....	»	»	»
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton.....	1	»	1
Selliers, Bourreliers.....	»	»	»
Tailleurs.....	»	»	»
Tanneurs, Tisseurs, Fileurs, Apprêteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints.....	2	»	2
Typographes, Lithographes, Graveurs.....	2	»	2
<b>§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER</b>			
Bijoutiers, Argentiers, Doreurs, Ciseleurs, Émailleurs, Horlogers.....	»	»	»
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Chauffourniers, Tuiliers.....	5	»	5
Charpentiers, Scieurs de long.....	4	»	4
Forgers, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs.....	5	»	5
Tourneurs en fer, Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers, Mécaniciens, Tailleurs de limes.....	9	»	9
Ferblantiers, Armuriers, Zingeurs.....	3	»	3
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Plafonneurs, Fumistes.....	7	»	7
Menuisiers, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois.....	5	»	5
Sabotiers, Carrossiers, Tonneliers.....	2	»	2
Peintres en bâtiments, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvresseurs.....	2	»	2
<b>§ 8. — PROFESSIONS AGRICOLES, JOURNALIÈRES, ETC.</b>			
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs.....	1	»	1
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	3	»	3
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails.....	»	»	»
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Cochers, Conducteurs, Postillons, Rouliers, Palefreniers, Voituriers.....	6	»	6
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Jardiniers, Pépiniéristes, Laboureurs.....	30	»	30
Métayers, Vigneron, Domestiques de ferme.....	15	»	15
Domestiques de ville, Portiers, Manceuvres, Terrassiers.....	112	3	115
<b>§ 9. — PROFESSIONS NOMADES</b>			
Colporteurs, Marchands ambulants, Ravaudeurs, Brocanteurs.....	4	»	4
Salimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants.....	1	»	1
<b>§ 10.</b>			
Militaires et Marins.....	5	»	5
<b>§ 11.</b>			
Vagabonds, Mendiants.....	»	»	»
<b>§ 12.</b>			
A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	19	»	19
<b>TOTAUX.....</b>	<b>278</b>	<b>3</b>	<b>281</b>

**TABLEAU N° X. — État, par catégorie pénale, des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.**

CATÉGORIES	CONDAMNÉS AYANT ENCOURU LA RELÉGATION (art. 4 de la loi du 27 mai 1885).						RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (art. 56, 57 et 58 du Code pénal) ayant été condamnés antérieurement.					INDIVIDUS non légalement récidivistes condamnés antérieurement.				INDIVIDUS ayant été détenus dans des établissements d'éducation correct.		20	21	
					RÉCIDIVISTES.	Non récidivistes.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois.	Plus de quatre fois.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	TOTAL	Déjà compris dans des groupes précédents.			Sans autres antécédents.
	§ 1.	§ 2.	§ 3.	§ 4.																
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Travaux forcés.....	16	39	»	4	45	14	19	10	5	5	2	41	11	10	33	54	14	8	162	69
Relégués.....	»	»	1	2	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»
<b>TOTAL.....</b>	<b>16</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>54</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>165</b>	<b>69</b>

**TABLEAU N° XI. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.**

CATÉGORIES PÉNALES.	CONDAMNÉS RECEVANT							TOTAUX	TOTAL GÉNÉRAL
	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7/10		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Travaux forcés.....	32	40	205	»	»	»	1	278	281
Relégués.....	»	»	»	»	»	»	3	3	
<b>TOTAL.....</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>205</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>4</b>	<b>281</b>	

**TABLEAU N° XII. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, sous le rapport de l'instruction.**

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
ILLETTRÉS	SACHANT LIRE	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT LIRE, écrire et calculer.	POSSÉDANT l'instruction primaire complète.	POSSÉDANT une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	
1	2	3	4	5	6	7
42	»	201	30	6	2	281

**TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux**

CATÉGORIES PÉNALES	REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE			OBSERVATIONS
		des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en détention et emprisonne- ment.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Travaux forcés.....	1	»	18	2	20	»	1	»	
Relégables.....	»	»	»	»	»	»	»	»	
					20				

NOTA. — La remise de la relégation faite à un relégable sera comptée comme une remise totale de la peine.

**TABLEAU N° XIV. — Renseignements**

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	Vols.	VOIES DE FAIT			Rebellion, mutinerie.	Attentat aux mœurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeu, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	TOTAL des colonnes 7 à 18.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés.	»	»	»	»	»	1	»	2	141	13	1	814	6	32	514	24	17	1.565
Relégables.....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	5	»	»	9
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	1	»	2	142	13	1	817	6	32	519	24	17	1.574
TOTAUX GÉNÉ- RAUX.....	»					1.574												

**TABLEAU N° XV. — Mouvement de**

EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1901.	ENTRÉES EN 1902.	TOTAL	SORTIES	
			TRANSFÉRÉS dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon.	GUÉRIS
1	2	3	4	5
7	363	370	»	348

**grâces, commutations de peines et récompenses.**

LA PEINE	TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS	
	de cinq ans et plus.	TOTAL	sur la proposition de l'Adminis- tration.	sur demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	DIXIÈMES supplémentaires.		VERSEMENTS permanents.
10	11	12	13	14	15	16	17	18
7	8	»	29	29	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
	8			29				

**sur l'état disciplinaire.**

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				JOURNÉES de cellule.			JOURNÉES de salle de discipline.	JOURNÉES de privations alimentaires		ÉVASIONS pendant l'année.					
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Reprimande.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.		Séquestration.	Observation et isolement.	Journées de salle de discipline.	A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	
263	»	701	251	»	138	»	212	1.565	73	44	19	141	277	5.165	»	»	»	3.625	»	»	»	»	»
1	»	5	3	»	»	»	»	9	5	3	1	»	9	8	»	»	»	21	»	»	»	»	»
264	»	706	254	»	138	»	212	1.574	78	47	20	141	286	5.173	»	»	»	3.646	»	»	»	»	»
1.574								286				5.173			3.646								

**l'infirmerie, pendant l'année 1902.**

PENDANT L'ANNÉE			EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1902.	JOURNÉES D'INFIRMERIE
LIBÉRÉS	DÉCÈDÉS	TOTAL		
6	7	8	9	10
»	17	365	5	3.995



**TABLEAU N° XVII. — Malades décédés dans les infirmeries, classés d'après**

NATURE DES MALADIES	1	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMBRE suivant		
		NOMBRE total des malades décédés.				
		Aiguë.	Chronique.	16 à 20 ans.	Plus de 20 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.
2	3	4	5	6	7	
Appareil circulatoire.....	1	1	»	»	»	»
Appareil respiratoire.....	10	»	10	1	8	»
Appareil digestif et annexes.....	9	»	»	»	»	»
Appareil génito-urinaire.....	13	»	»	»	»	»
Appareil cérébro-spinal et nerveux.....	18	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	23	»	»	»	»	»
Appareil locomoteur.....	25	»	»	»	»	»
Appareil sécrétoire.....	27	»	»	»	»	»
Pyrexies.....	30	»	»	»	»	»
Cachexies.....	35	»	»	»	»	»
Maladies contagieuses.....	36	1	1	1	1	»
Maladies de cause toxique.....	39	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique.....	40	»	»	»	»	»
Épidémies.....	47	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	17	6	11	2	10	3

Proportion du total des décès par rapport au total.....

**la nature de la maladie, l'âge, la saison, l'état de la santé au moment de l'entrée.**

DES MALADES	l'âge.	NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de la santé à l'entrée dans la maison.					
		Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.	1 <sup>er</sup> trimestre.	2 <sup>e</sup> trimestre.	3 <sup>e</sup> trimestre.	4 <sup>e</sup> trimestre.	1 <sup>re</sup> année.	2 <sup>e</sup> année.	3 <sup>e</sup> année.	4 <sup>e</sup> année.	5 <sup>e</sup> année.	Après la 5 <sup>e</sup> année.	Existence de la maladie.	Constitution faible.
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Appareil circulatoire.....	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Appareil respiratoire.....	1	»	»	»	»	»	3	3	2	2	10	»	»	»	»	»	7
Appareil digestif et annexes.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Appareil génito-urinaire.....	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Appareil cérébro-spinal et nerveux.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil locomoteur.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil sécrétoire.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrexies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cachexies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies contagieuses.....	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Maladies de cause toxique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Épidémies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	2	»	»	»	4	5	6	2	17	»	»	»	»	4	1	12	

de la population moyenne de l'établissement... 6,159 p. 100.

des entrées à l'infirmerie..... 4,683 p. 100.

**TABEAU N° XVIII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicidés.**

CATÉGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1901.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1902.		TOTAL	SORTIES		RESTE au 31 décembre 1902.		NOMBRE DE SUICIDES						Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.						
	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés		Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	TENTÉS	ACCOMPLIS			»								
PÉNALES	Aliénés épileptiques ou non aliénés.	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non aliénés.	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non aliénés.	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non aliénés.	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non aliénés.	épileptiques non aliénés.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par d'autres moyens.	par chute.	par d'autres moyens.	»						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Relégués ....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

**TABEAU N° XIX. — Industries exploitées. — Nombre des journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1902. — Produit de la main-d'œuvre. — Produits par journée de travail.**

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1902.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
Chaussons .....	11.841	38	1	39	42	»	42	5.747 36	210 00	5.957 36	0 48 53	0 01 77	0 50 31
Cordonnerie.....	75	»	»	»	»	»	»	53 60	2 40	56 00	0 71 46	0 03 20	0 74 66
Effilochage .....	47.840	156	»	156	184	»	184	8.168 62	20 10	8.188 72	0 17 07	0 00 04	0 17 11
Service général...	10.921	36	»	36	28	»	28	9.604 19	37 25	9.641 44	0 87 94	0 00 34	0 88 28
Triage de lichen..	339	1	»	1	»	»	»	58 98	»	58 98	0 17 39	»	0 17 39
<b>TOTAUX .....</b>	<b>71.016</b>	<b>231</b>	<b>1</b>	<b>232</b>	<b>254</b>	<b>»</b>	<b>254</b>	<b>23.632 75</b>	<b>269 75</b>	<b>23.902 50</b>	<b>0 33 27</b>	<b>0 00 37</b>	<b>0 33 65</b>





**TABEAU N° XXIII. — Répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.**

JOURNÉES DE TRAVAIL	JOURNÉES de chômage faute de travail.	JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES de maladie.	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.	TOTAL.
			Infirmes, vieillards, arrivants libérés et expectative.	Jours fériés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.		
En commun.	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
71.016	»	»	3.778	16.177	604	»	3.995	»	5.173	»	109.743
71.016			20.559						5.173		

**TABEAU N° XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1902, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.**

TRAVAILLEURS	Au chômage faute de travail.	Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	AU REPOS				A l'infirmerie.	EN CELLULE SANS TRAVAIL.		A la salle de discipline.	TOTAL
			Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage.	Observation et isolement.		Par punition ou mesure disciplinaire.			
En commun.	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
254	»	»	3	4	7	»	5	»	15	»	281
254			7						15		

VI

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RELATIFS

AUX ENTREPRISES DES MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE

ET DE CORRECTION